Grandes figures combières d'autrefois – 2. – Mélanie Mellet-Rochat (1829-1896) originaire de la maison dite Chez le Juge, aux Charbonnières

Cette maison, encore existante aujourd'hui, atteinte d'une vétusté relativement douloureuse, vieille de plus de deux siècles et demi, fut le témoin d'une longue et riche histoire qu'il convient de retrouver ici.

Sur la façade orientale, au niveau du balcon actuel rajouté on ne saurait dire à quelle époque, se découvre un cartouche discret mais précieux sur lequel on peut lire avec beaucoup de difficultés de par l'usure des caractères :

NEHEMIE
RPAR
MMR
IPR
1732

La difficulté de lecture provient certes d'une usure, mais aussi d'une gravure qui semble n'avoir pas été faite par des professionnels, vu la taille médiocre. Nous avons très certainement affaire ici à des constructeurs locaux qui ont pourtant tenu a signaler de manière traditionnelle l'époque de la construction de la maison et le nom voire les initiales des propriétaires. Si le prénom complet NEHEMIE désigne le constructeur, ce qui sera prouvé plus bas, les autres initiales concernent des personnages, frères peut-être, que nous ne pourrons pas identifier.

Les levés – soit devis – de la commune du Lieu nous offrent de découvrir ceci :

Le 7e février 1734 un (levé ou devis) à Néhémie Rochat, charpentier des Charbonnières, pour achever de bâtir sa maison neuve en obéissance à un mandat du S.N.M. Seigneurie May en du … qui ordonne de déclarer par serment ce qui lui en manque encore pour l'achever. Visité par le Sr. Abram Meylan charpentier et Jaques Rochat conseiller[1].

On avait donc gravé le cartouche avant la couverture de la maison, deux ans auparavant, alors que l'on montait les murs.

Un échange pratiqué le 7 mai 1732 entre Néhémie Rochat et ses frères dits Rochat Pirod, voisins probables, permettait à la bâtisse de s'élever en lieu et place avec les aisances usuelles[2]. Le document permet de découvrir ainsi quatre membres au moins de cette famille : Néhémie, David et Abram Rochat Pirod, frère du dit, et un quatrième Abraham Rochat leur frère aîné indivis. Ces informations nous serons utile pour la suite. On parle encore dans cet acte de maisons neuves, qui, vu leur proximité immédiate, ne sauraient qu'être celles constituant aujourd'hui le voisinage dit « Jameli », autrefois habité par des Rochat-Carabin !

Signalons qu'il y avait à l'époque aux Charbonnières, soit au début du XVIIIe siècle, deux Néhémie Rochat pour le moins. L'un était assesseur consistorial, possesseur d'une partie du Crêt à Châtron vers 1716, et l'autre était charpentier. Il n'y a que peu de probabilité que ces deux Néhémie Rochat n'en fasse qu'un seul !

Néhémie Rochat charpentier, le nôtre donc, qui manie si peu habillement le burin, par contre doit utiliser le ciseau à bois avec plus d'aisance. En effet, la commune du Lieu l'engage pour la construction du chalet de rechange de ce même alpage du Crêt à Châtron. Le pache est du 15e 8bre (octobre) 1741. Nous aimons à retrouver ces antiques contrats nous révélant, si peu que ce soit, quelques-unes des conditions dans lesquelles s'effectuaient les travaux de construction d'autrefois :

Le pache pour construire un chalet de rechange est faite[3] *et échute au plus offrant et dernier enchérisseur le 14e du dit et approuvé à 401 fl. Sur le plan qui fut fait le 7e du courant. Echu au Sr. Néhémie Rochat et son beau-fils sur le cautionnement solidaire du Sr. Abram Isaac charpentier. Ont alloué aux 3 charpentiers pour leur journée chacun six baches et aux députés chacun six baches*[4].

---

[1] ACL, A2
[2] ACV, Dh…, notaire Siméon Rochat
[3] On jonglait volontiers autrefois avec les féminins masculins.
[4] ACL, A3

Et encore :

Du 22e juillet 1742. Le charpentier Néhémie Rochat a demandé deux dizaines pour s'aider à lever le chalet et quelque chose pour quelques pots de vin, outre les cocardes au charpentier ; on a accordé au dit charpentier les deux dizaines et lui faire signer la pache, et qu'il fasse seulement les choses comme il faut, si la chose va bien le Conseil ne sera pas sujet à faire une discrétion[5].

Ces notes en apparence modestes, nous ramènent en réalité à une époque glorieuse de l'histoire de la commune du Lieu, quand celle-ci avait racheté le Crêt-à-Châtron en 1740, son premier alpage. Et si alors l'on avait gardé l'ancien chalet du Crêt à Châtron, dit aujourd'hui précisément Crêt à Châtron Vieux, il avait fallu construire un « rechange », bâtisse devenue le Crêt à Châtron Neuf. Ce nouveau chalet avait été élevé sur le Crêt à Dunand, notamment par Néhémie Rochat pour la charpente dont l'activité là-haut fut importante, en témoignent les comptes de la commune qui donnent maints détails passionnants sur cette construction.

Le manque d'informations ne nous permet pas de suivre plus longtemps notre charpentier que nous laisserons donc à ses œuvres.

La maison dite Chez le Juge, en 1812-1814[6], appartient à l'assesseur Pierre Samuel Rochat feu Isaac Rochat. Le domaine attenant, d'un bloc, est une immensité qui comprend une bonne moitié du territoire actuel dit des Vieilles Maisons. Un seul petit champ fait enclave dans cette brique d'importance, une jolie pièce appelée mystérieusement et poétiquement « Le Clos des Soupirs ».

Ce Pierre Samuel Rochat, dit plus couramment Samuel Rochat, était juge. Né vers 1770, il décéda en 1826, selon un document généalogique[7].

Il était donc fils d'Isaac Rochat. Une note de ce même document dit de ce dernier qu'il est l'ancêtre de la branche dite du « Juge » en grande partie établie à Lausanne. Le père d'Isaac Rochat était Abraham Isaac Jacob Rochat – peut-être l'un des quatre frères cités plus haut - et le grand-père Jean Isaac Rochat.

Sans certitude on peut supposer que la maison est restée dans la famille. Un recensement de 1770 nous donne en effet, qui se suivent dans le listage, des personnages dont les prénoms et la situation se rapprochent de ce qui est posé plus haut :

Monsieur le Juge Rochat, 10 personnes
Le Sr. Abram Isaac Rochat, 3 personnes[8].

---

[5] Idem
[6] Cadastre de la commune du Lieu 1812-1814, ACV, GB 141
[7] Arbre généalogique Louis-Lucien Rochat – Jean Assimacopoulos, achevé pour la fête des Rochat en 1480. Il sera fortement mis à contribution dans cette étude.
[8] Rémy Rochat, Supplément no 2 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995, p. 65

Nous retrouvons dans la descendance de Pierre Samuel Rochat, propriétaire de la maison en 1812, un fils, Isaac Rochat, lui aussi juge, né en 1800, décédé en 1867 à Morges chez l'une de ses filles, mariée Bachhofen. Il avait épousé Isaline, fille de Rodolphe Rochat du Haut-des-Prés.

Cet Isaac Rochat eut six enfants pour le moins. Nous serons amené à parler de deux de ceux-ci, soit de Mélanie Rochat (1829-1896), poète, et de Samuel Rochat dit Sami (1835-1906), lui aussi juge, ce qui prouve que la place se transmettait de père en fils dans la famille et faisait des membres de celle-ci des honorabilités de la place auxquelles on pouvait donner du sieur ou du Monsieur à tour de chapeau !

Une famille qui de plus, vu l'importance du domaine et le fait que l'on emploie des domestiques[9], très certainement pouvait goûter à une certaine aisance.

Pour en rester à l'histoire de la maison, précisons qu'en 1837, lors de l'enquête sur les maisons[10], elle était propriété de Isaac Elie Rochat juge, feu Pierre Samuel. On la désigne de telle manière :

Aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange, écurie et remise, de la contenance de 43 toises. Prix de revient 6020.-, conservation 6, âge, plus de 100 ans, valeur locative présumée : 40.-, prix de vente présumé 3200.- Juste valeur 4500.- Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée, une cave au-dessous et un étage. Bonne charpente, distribution passable, bon sol sinon un peu humide sur le derrière ; exposition indépendante. Il a été reconstruit presque en entier depuis quelques années[11]. Il a deux granges une au-dessus de l'autre.

A l'époque, la famille de chez le Juge est constituée comme suit[12] :

Henriette du juge Rochat veuve
Marie Susanne sa fille
Isaac Elie Rochat Juge
Isaline sa femme
Suzette Mélanie sa fille
Une fille non baptisée
Henri Héténau, domestique
Samuel Meylan, autre domestique.

---

[9] Voir le recensement de 1831
[10] ACV, GEB141/2, p. 51.
[11] Isaac Rochat Juge des Charbonnières a établi un devis en 1830 portant sur 164 plantes – Maisonneurs des temps passés, Le Pèlerin, Etudes et documents. Hors série no 3, 2002, p. 15. C'est là que la charpente a été probablement entièrement reconstruite. La précédente n'avait tenu qu'un siècle, preuve bien évidente que les toits, avec les tavillons, souffraient passablement, et que s'ils n'étaient pas entretenus de manière régulière, ils pouvaient se détériorer en un rien de temps. Pour preuve ces travaux de reconstruction.
[12] Population des Charbonnières en 1831, dans : Rémy Rochat, Supplément no 4 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995, p. 31 et suivantes.

Cette maison passe ensuite entre les mains du fils qui n'est autre que le Juge Samuel Rochat. La date de ce transfert ne nous est pas connue. Le nouveau propriétaire vend la bâtisse le 3 juillet 1869 au village des Charbonnières, et cela pour un montant de 8000.- Cette collectivité comptait en faire son école après avoir abandonné un collège vétuste situé dans le grand voisinage de proximité, projet qui ne se réalisera pas. En conséquence le village revend la maison, pour le prix de 10 300.- + vins à Charles-Louis Rochat, en 1872.

Nous reviendrons plus bas sur ces nouveaux propriétaires.

C'est alors probablement que le juge Rochat quitte le village et gagne Lausanne ainsi que le signalait l'arbre généalogique cité plus haut.

Revenons maintenant au vieux juge Rochat, père du vendeur. On a la bonne fortune de posséder un portrait de lui et de son épouse. La photo est ancienne, dans tous les cas antérieure à 1867 où le mari décède. Elle nous renseigne sur la manière dont on portait l'habit vers 1860. Elle nous donne surtout la certitude que pour ces dames, on n'était pas avare de tissus, ceux-ci lourds et robustes, en lesquels on était véritablement caparaçonne ! Le châle est bien d'époque lui aussi. Nous n'avons certes pas affaire ici à deux tourtereaux, ce qui ne les empêche pas d'être attendrissants, placés là l'un contre l'autre sur les deux chaises que le photographe a mises à leur disposition. Nous sommes chez S. Heer-Tschudi, à la rue de St. François no 20, à Lausanne. Le couple a du descendre à la capitale, en diligence on présume, à l'occasion d'une visite possible à leur fille Mélanie. Il y a ici la constatation évidente que la fidélité, à défaut d'un amour duquel on ne peut rien dire, unit ces personnages véritablement des temps passés, avec des visages résolument austère que la vie en plus, avec ses difficultés inévitables et le temps qui passe, a marqué profondément.

Isaline Rochat, descendue du Haut-des-Prés au village lors de son mariage, avait posé seule, chez le même photographe peut-être et vers la même époque, dans une toilette encore plus invraisemblable que l'on peut découvrir ci-dessous. Ne souriez pas, c'est véritablement l'époque, et toutes nos ancêtres, arrière-arrière-grands-mères pour nous autres de la moitié du siècle passé, en avaient passé par là.

Le couple aura six enfants, dont l'un, Samuel Rochat dit Sami, juge, vu plus haut, et l'aînée, Mélanie Rochat.

Il convient de nous attarder plus longuement sur cette personnalité singulière qui donnera en quelque sorte de belles lettres de noblesse à notre village.

Son histoire a été contée par Philippe Godet dans un ouvrage bien connu autrefois[13] :

Mélanie Rochat est née le 28 mai 1829, aux Charbonnières, au bord du lac de Joux, où son père était juge de paix[14]. Elle avait à peine deux ans, lorsque, à la naissance d'une seconde fille, ses parents la confièrent à une tante qui habitait Lausanne. Madame Lacombe-Rochat, n'ayant pas d'enfants, prit en vive affection celle qui venait égayer son intérieur ; elle obtint la permission de la garder auprès d'elle.

C'était une femme d'une réelle distinction de caractère et qui ne pouvait manquer d'exercer une influence profonde sur le développement moral et intellectuel de l'enfant. Son mari était un vieux soldat qui avait fait les guerres de l'Empire et en avait rapporté les germes d'une maladie qui le tint pendant

[13] Mme M. Melley, Poésies intimes, Lausanne, F. Payot, libraire-éditeur, 1897, avec une notice de Philippe Godet.

[14] On aura vu que lors du recensement de 1831, elle était toujours au domicile familial où elle est née.

trente ans cloué sur son fauteuil, à peu près paralysé. L'oncle Lacombe parlait peu et ne racontait pas volontiers ses souvenirs ; pourtant, lorsque, d'aventure, un ancien camarade venait s'asseoir au coin de son feu, il se laissait aller à des récits qui enchantaient la jeune imagination de sa nièce. Dans sa retraite, il s'occupait du commerce des vieux livres, qui, faute de place, envahissaient toutes les pièces du petit appartement : la fillette en faisait son profit et trouva de bonne heure à sa portée une aliment à ce goût de lecture, qui a été une des grandes jouissances de sa vie. M. Lacombe la dirigeait dans ses choix ; il prenait plaisir à cultiver les dispositions qu'il discernait en elle : il lui faisait apprendre les fables de La Fontaine, surveillait ses études, stimulait son zèle. C'est de lui qu'elle a dit plus, à l'heure où l'on se plaît aux souvenirs d'autrefois :

Une main paternelle et chère
Glissa la plume entre mes doigts.

De cette époque en effet datent ses premiers vers, un quatrain écrit pour un anniversaire d'une grosse écriture d'enfant.

Après les leçons du bon vieillard philosophe et original, vinrent celles de l'Ecole supérieure, alors dirigée par Vinet. Madame Melley garda toute sa vie un précieux et vivant souvenir des enseignements de ce maître vénéré, qui communiquait à ses élèves son amour si profond pour la poésie, son pur enthousiasme pour le beau. Eut-elle jamais pu se résoudre à détruire les cahiers annotés, d'une écriture élégante et fine, parce professeur qui mettait à corriger les compositions d'une petite fille autant de soin et de conscience qu'à ses plus graves travaux ?

…

Cependant, la famille Lacombe avait échangé l'appartement un peu étroit de la ville pour cette jolie maison de Ben Posta que Madame Melley ne devait plus quitter. Son mariage, célébré le 31 octobre 1850, n'amena pas un grand changement dans sa vie extérieure ; M. Melley vint s'établir auprès des vieux parents[15].

M. Melley, lui aussi militaire, devint commandant de la gendarmerie du canton de Vaud, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue en 1876, à l'âge de 53 ans.

Le couple, dans la belle maison de Ben Porta qu'il nous conviendra de retrouver du côté de Montbenon, cultivait les belles lettres et recevait beaucoup. On cite parmi les assidus de ce salon lausannois Charles Gleyre, Emile David, Gustave Roux, de nombreux militaires à l'époque fort connus et depuis

[15] Poésies intimes, pp. 8-11

naturellement tous oubliés !, et surtout Juste Olivier, un des hôtes les plus assidus depuis son retour de Paris.

Le couple eut trois enfants, deux filles, dont l'une peintre, et un garçon, Charles, architecte et militaire, avec le grade de colonel.

Les œuvres littéraires de Mme Mellet-Rochat, se résument à deux recueils de poésies qui n'ont pas laissé trace durable dans l'histoire littéraire du pays romand, « Jours Envolés », recueil publié en 1892 à Lausanne, chez Arthur Imer éditeur et F. Payot, libraire, et « Poésie intimes » découvert ci-dessus.

Ce sont des pièces d'époques non dénuées d'intérêt certes, mais qui n'auront pas eu le pouvoir d'affronter l'avenir avec succès. La poésie est l'art le plus difficile qu'il puisse y avoir et pour peu que vous y mêliez vos sentiments personnels à un zeste de religieux, vous voici passé à la trappe sans rémission !

Par contre le même auteur eut droit à une consécration durable avec les paroles magnifiques de deux au moins des chants de notre église nationale : « Voici Noël » et « Joyeux Noël ».

Il faut être originaire du village des Charbonnières, avoir participé aux fabuleux Noël d'antan où ces deux cantiques furent chantés à pleine voix, « Joyeux Noël » sur une musique de Fr. Silcher et « Voici Noël » sur celle de F. Gruber, cela nous emmenant loin dans la magie unique de ces jours de fêtes et de réjouissances, pour comprendre quel cadeau a pu faire au monde par ces paroles enchanteresses, un auteur bien de chez nous. Il n'y a guère de mots pour exprimer cette reconnaissance, mais en même temps cette fierté. Assurément que lors de cette double création, dans ces paroles chantées désormais depuis plus d'un siècle par la cohortes innombrable des croyants de notre canton, si ce n'est pas de la Romandie toute entière, l'auteur, qui put créer d'autres cantiques insignifiants retombés depuis longtemps dans l'oubli, était dans un véritable état de grâce.

Cette création nous émeut depuis notre première enfance et nous accompagnera dans le même enchantement assurément jusqu'au bout.

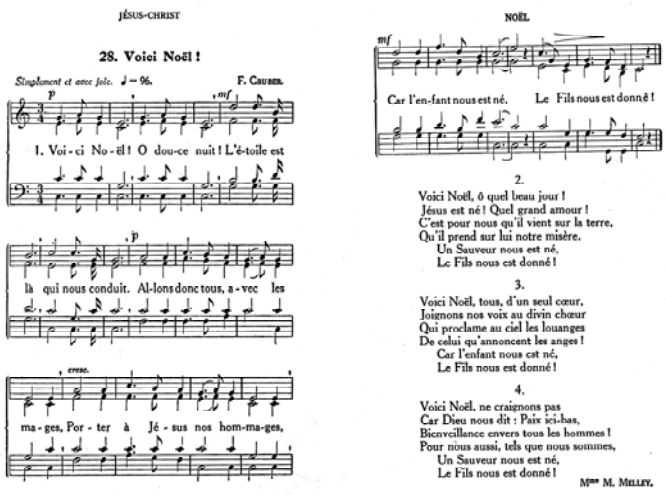

La fin de Mélanie Mellet-Rochat a été contée par Philippe Godet :

Depuis quelques années, Madame Melley se sentait affaiblie ; mais loin de faire peser sur les autres l'appréhension qu'elle éprouvait, elle acceptait la souffrance avec une résignation complète. A la fin de janvier dernier, après un hiver relativement bon, une grippe survint, et une complication du cœur amena une crise terrible, dès le début de laquelle la malade, comprenant la gravité de son état, fit le sacrifice complet de la vie. Dès lors, et pendant sept jours et sept nuits, ce ne fut qu'une agonie. Elle ne perdit pas connaissance un seul instant, donnant une pensée à chacun de ceux qu'elle aimait, se préoccupant du chagrin que leur causait son état, et trouvant encore des paroles touchantes pour les consoler. Mais dans ces heures suprêmes, jusqu'à la veille même de sa mort, cherchant dans sa vie passée ce qui ne répondait pas à son haut idéal, elle se reprochait les poésies qu'elle avait écrites et le temps qu'elle y avait consacré. Ce n'est qu'en lui représentant qu'elle avait fait du bien par ce moyen-là, que ses proches parvinrent à apaiser un peu les scrupules de sa conscience. Et pourtant, si naturel était sur ses lèvres le langage rythmé, que, pendant une de ses interminables nuits de souffrance, sa plainte se formulait en un vers :

C'est trop, mon Dieu, c'est trop ! Jésus, vient me chercher !

Son exemple fut admirable jusqu'au bout ; sa foi ne défaillit pas un instant. Ce désir du ciel, qui palpitait en elle depuis sa première jeunesse, l'aida à traverser les suprêmes angoisses, et c'est dans la paix qu'elle s'endormit le 24 février 1896, heureuse d'aller rejoindre ceux qu'elle avait aimés[16].

Mélanie Mellet-Rochat en ses dernières années. On rapprochera ce portrait de celui de sa mère vu plus haut. Même austérité du visage, et presque le même habillement, et cela à trente ans de distance !

[16] Poésie intimes, pp. 25-27

Et elle était donc née dans cette maison dite Chez le Juge, aujourd'hui bien discrète, que l'on découvrira en notre village au haut du quartier des Chappes.

On a vu plus haut qu'elle fut cédée au village des Charbonnières en 1868, et que celui-ci la revendit en 1872 à Charles-Louis Rochat. Celui-ci était fils de Charles Samuel. La maison passera aux mains de l'un des enfants de Charles-Louis, Wilfrid-Louis. Le fils de ce dernier héritera un jour de la maison et du domaine, Elie-Adrien dit Pedzi. Ce dernier était agriculteur et amodiateur, louant la montagne du Chalet Hermann, propriété de la commune du Lieu. Héritera du tout l'une de ses filles, Ginette Meylan-Rochat. Et enfin, à la fin des années nonante, la maison passera dans les mains de deux agriculteurs du village, les frères Olivier et Alain Genier qui la détiennent aujourd'hui et ont tâche d'assurer l'avenir de cette bâtisse de 278 ans, dont l'appellation ancienne de Chez le Juge nous apparaît bien oubliée.

Chez le Juge en octobre 2009. On remarquera la présence des fenêtres jumelées du dernier étage. Celles-ci furent ouvertes, probablement aussitôt après l'achat de 1872, par Charles-Louis Rochat, industriel de la pierre fine, désireux de donner de la lumière à son atelier.